GROUPE	2	HERBICIDE

HERBICIDE ESCORT[md] DUPONT 60% PÂTE GRANULÉE

PÂTE GRANULÉE (60 %)

POUR LA VENTE POUR UTILISATION SUR DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES, LES PÂTURAGES ET SUR LES PARCOURS NATURELS, POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES ET SUR LES TERRAINS GAZONNÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DE LA SCABIEUSE DES CHAMPS ET DE LA LÉPIDIE À FEUILLES LARGES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES, LES PÂTURAGES, SUR LES PARCOURS NATURELS ET LES TERRAINS GAZONNÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Metsulfuron méthyle……. 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N^{O} D'HOMOLOGATION 23005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement ainsi que le nettoyage et la réparation du matériel de pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr et bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l’achat et l’utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu’il soit.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	2	HERBICIDE

HERBICIDE ESCORT[md] DUPONT 60% PÂTE GRANULÉE

PÂTE GRANULÉE (60 %)

POUR LA VENTE POUR UTILISATION SUR DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES, LES PÂTURAGES ET SUR LES PARCOURS NATURELS, POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES ET SUR LES TERRAINS GAZONNÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DE LA SCABIEUSE DES CHAMPS ET DE LA LÉPIDIE À FEUILLES LARGES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES, LES PÂTURAGES, SUR LES PARCOURS NATURELS ET LES TERRAINS GAZONNÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Metsulfuron méthyle……. 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N^{o} D'HOMOLOGATION 23005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement ainsi que le nettoyage et la réparation du matériel de pulvérisation.

PREMIERS SOINS :
CONTACT AVEC LES YEUX
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes :
Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures. Garder à l'écart des autres pesticides, des engrais et des semences.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

APPLIQUER L'HERBICIDE ESCORT[md] AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide ESCORT[md] est une pâte granulée destinée à être mélangée avec de l'eau et appliquée sur le feuillage afin d'éliminer les broussailles et plantes ligneuses indésirables dans les zones non cultivées, les pâturages et sur les parcours naturels ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées et sur les terrains gazonnés.

L'herbicide ESCORT[md] est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L' herbicide ESCORT[md] est un inhibiteur de l'enzyme ALS et arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que quelques semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. La chaleur et l'humidité favorisent l'activité de l'herbicide ESCORT[md], tandis que le froid et la sécheresse peuvent la réduire ou la retarder. Il est possible que les broussailles et les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.

Le degré d'élimination et la durée des effets dépendent du taux d'application utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes cibles, de même que de l'humidité et de la température du sol.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide ESCORT[md] doit être utilisé conformément aux recommandations de la présente étiquette ou des recommandations publiées par La Compagnie E. I. du Pont Canada dans un autre document.

Ne pas mélanger, charger ou appliquer le produit à moins de 15 mètres des puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage.

Effectuer une seule application de l'herbicide ESCORT[md] par saison à l'aide de matériel terrestre seulement.

Appliquer de la mi-juin à la mi-août après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. On peut laisser paître le bétail dans les secteurs traités le jour même du traitement.

PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS :

POUR SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE

Pour la suppression de la symphorine occidentale, appliquer 25 grammes d'herbicide ESCORT[md] par hectare.

Pour la suppression du rosier sauvage, appliquer 30 grammes d'herbicide ESCORT[md] par hectare.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Appliquer à l'aide de matériel terrestre uniquement en utilisant un volume de solution de 100-225 litres par hectare. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES :

POUR SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

L'herbicide ESCORT[md] peut être appliqué comme traitement généralisé sur les terrains gazonnés à raison de 20, 25 et 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé pour suppression des mauvaises herbes durant toute la saison. L'herbicide ESCORT[md] peut être mélangé en réservoir avec du 2,4-D afin d'élargir son spectre d'action. Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation). Une chlorose temporaire, une réduction de la taille ou une suppression de la croissance des graminées peuvent survenir.

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'herbicide ESCORT[md] en postlevée sur les mauvaises herbes annuelles encore jeunes (qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur); les mauvaises herbes bisannuelles et vivaces jusqu'au début du stade du bouton. Les mauvaises herbes doivent être en pleine croissance au moment de l'application.

Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

Note : Certaines espèces à feuilles larges désirables telles que la luzerne et le trèfle rouge peuvent être sérieusement endommagées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 20 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

tanaisie vulgaire	matricaire inodore	kochia à balais	mélilot	soude roulante

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 25 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces éliminées à un taux de 20 g/ha, plus	symphorine occidentale

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À UN TAUX DE 30 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces supprimées à un taux de 25 g/ha, plus	pissenlit

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide ESCORT[md] au taux de 20 ou 30 grammes par hectare peut être mélangé en réservoir avec le 2,4-D amine ou ester à raison de 1 kg de matière active/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que celles supprimées par ce taux de 2,4-D (consulter l'étiquette du 2,4-D). Ajouter un agent tensio-actif recommandé au taux de 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

PARCOURS NATURELS ET ZONES NON CULTIVÉES telles que les droits de passage pour les services publics, la bordure des routes, les sites industriels et les abords de clôtures.

POUR L'ÉLIMINATION DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES :

Pour la suppression du peuplier baumier et du saule, appliquer 100 grammes d'ESCORT par hectare.

Pour la suppression du cerisier et du peuplier faux-tremble, appliquer 150 grammes d'ESCORT par hectare.

Ajouter un agent tension-actif recommandé tel que AG-SURF[*], AGRAL[*] 90 ou CITOWETT[*] PLUS à un taux de 0,2% v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Pour assurer les meilleurs résultats, on devrait appliquer l'herbicide ESCORT[md] lorsque les espèces de broussailles et les mauvaises herbes cibles croissent activement. Dans le cas des broussailles, la couverture complète du feuillage, des rameaux et des tiges est nécessaire. Procéder au traitement après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne.

Ne pas traiter les broussailles qui dépassent 2,5 m de hauteur, car on risque de ne pas obtenir les résultats souhaités. Lorsque les plantes ligneuses dépassent cette hauteur, les couper et appliquer l'herbicide sur les repousses.

Note : En présence de peuplements denses ou lorsque la croissance des espèces cibles est avancée, on recommande d'utiliser la méthode d'application foliaire à haut volume.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application foliaire à la volée à faible volume
Appliquer sur les broussailles de façon à assurer la couverture complète du feuillage, des tiges et des rameaux en utilisant un volume de 100-500 litres par hectare, au moyen d'un appareil correctement étalonné qui assurera une couverture uniforme. Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage des plantes cibles, mais pas au point que la solution ruisselle.

Application foliaire à la volée à haut volume
Pour supprimer les broussailles et plantes ligneuses ayant jusqu'à 2,5 m de hauteur, utiliser l'herbicide ESCORT[md] à des taux de 100-150 grammes par hectare dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir un volume total de 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage, les tiges et les branches en utilisant un volume pouvant aller jusqu'à 2 000 litres de solution, selon les espèces présentes et la densité des peuplements, et le type de matériel de pulvérisation employé. Ne pas appliquer plus de 150 grammes d'herbicide ESCORT[md] par hectare.

Appliquer sur les broussailles jusqu'à ce que la solution ruisselle. Il faut assurer une couverture suffisante pour mouiller tout le feuillage. Pour réduire le plus possible la dérive du brouillard, on doit faire les applications à une pression ne dépassant pas 1 400 kPa à la buse de pulvérisation. Il est conseillé d'utiliser un système de contrôle de la dérive pour réduire au minimum la dérive du brouillard.

CONTRÔLE DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD :
Lors des applications terrestres à la volée, on peut réduire la possibilité de dérive du brouillard en :

- Utilisant des buses de pulvérisation produisant de grosses gouttelettes.
- Utilisant Radiarc[*] ou Nalco-Trol[*] ou un système ou un adjuvant équivalent pour contrôler la dérive du brouillard.
- Maintenant la buse de pulvérisation aussi bas que possible.
- Effectuant l'application lorsque la vitesse du vent est très faible.
- Lorsqu'on utilise un pulvérisateur à moteur et une lance, en ne dirigeant le jet jamais plus haut que le sommet des plantes cibles.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que La Compagnie E. I. du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie E. I. du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir La Compagnie E. I. du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

PÂTURAGES, PARCOURS NATURELS, TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour les mauvaises herbes énumérées dans la brochure de l'herbicide ESCORT[md] et pour suppression de la scabieuse des champs et de la lépidie à feuilles larges :

HERBICIDE ESCORT[md]	20 – 30 grammes/hectare
plus	
AG-SURF[*]	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)
ou	
AGRAL[*] 90	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)
ou	
CITOWETT[*] PLUS	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)

Appliquer le mélange à pulvériser en postlevée et n'effectuer qu'une seule application par saison de culture. Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Appliquer un volume total minimum de 100 litres/ha de solution de pulvérisation. Pour les directives de mélange et les précautions d'emploi, se référer à la brochure de l'herbicide ESCORT[md].

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide ESCORT[md] dans le volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur en faisant fonctionner l'agitateur. Préparer le mélange en utilisant un volume minimum de 100 litres de solution de pulvérisation par hectare. Une agitation continue est nécessaire pour l'obtention d'une suspension homogène et une application uniforme.
2. Si l'on ajoute du 2,4-D au mélange, ajouter la quantité requise une fois que l'herbicide ESCORT[md] est en suspension.
3. Ajouter un agent tensio-actif recommandé tel que AG-SURF[*], AGRAL[*] 90 ou CITOWETT[*] PLUS à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).
4. Si l'on doit utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier.

Utiliser la préparation d'herbicide ESCORT[md] dans les 48 heures pour éviter que le produit ne se dégrade. Si l'on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'appliquer.

Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur. Ne mélanger que la quantité nécessaire de produit pour le travail à effectuer. Pendant le traitement, vérifier régulièrement le matériel de pulvérisation afin d'assurer son bon fonctionnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

À moins que le matériel de pulvérisation et de mélange ne serve qu'aux fins spécifiées dans la présente étiquette, immédiatement après le traitement, en éliminer toute trace d'herbicide ESCORT[md] comme suit :

1) Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins dix minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide ESCORT[md]. Répéter cette étape au besoin.

2) Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite un litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer pendant 15 minutes. Vider le réservoir, la rampe et les boyaux.

3) Répéter l'étape 2.

4) Les buses et les filtres doivent être enlevés et nettoyés séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer à fond le réservoir, les boyaux et la rampe avec de l'eau propre.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats terrestres et aquatiques importants tels que les lacs, ruisseaux et étangs, les plantations de protection, les marais, les mares vaseuses et leurs bords asséchés, les terrains boisés, les tallus de fossé recouverts de végétation et autres zones semblables situées à proximité des champs. Laisser une zone tampon de 15 mètres pour les faibles taux d'application (20, 25 et 30 grammes/hectare) de l'herbicide ESCORT[md] et de 45 mètres pour les taux d'application élevés (100 et 150 grammes/hectare) de l'herbicide ESCORT[md] entre la dernière bande de pulvérisation et les abords de ces habitats.

Ne pas appliquer l'herbicide ESCORT[md] durant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une nappe d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer le produit aux endroits où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes, ou dans des ruisseaux, des eaux d'irrigation ou des puits.

Effectuer les applications uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que le brouillard de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide ESCORT[md] peuvent gravement endommager les cultures sensibles ou d'autres plantes non visées.

RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION DE LA RÉSISTANCE :
Pour la gestion de la résistance aux herbicides, ESCORT[md] est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des individus naturellement résistants à l'herbicide ESCORT[md] et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ESCORT[md] ou les herbicides du même groupe (2) avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et offrant la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour déceler les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de La Compagnie E. I. du Pont Canada ou composer le numéro sans frais de La Compagnie E. I. du Pont Canada, le 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr et bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :
1. Rendre le contenant inutilisable
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

[md]/[mc] Marques déposées/de commerce de La compagnie E. I. du Pont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.